

RLS Richelieu-Yamaska

Le 3 octobre 2016

À tous les médecins,
Aux chefs des unités de soins de courte et longue durée,
Aux chefs des programmes CLSC de la MRC d'Acton, des Maskoutains et des Patriotes,
À tous les responsables des cliniques, résidences et entreprises privées qui ont une entente formelle de prélèvements,
Aux responsables des GMF et UMF,

OBJET : INFORMATIONS REQUISES SUIVI DE GROSSESSE – BANQUE DE SANG

Docteure, Docteur, Madame, Monsieur,

Dans le but de s'assurer du dépistage préventif de la maladie hémolytique du fœtus et du nouveau-né (MHFNN) et ainsi optimiser le suivi de grossesse, la banque de sang a besoin de connaître si la patiente est enceinte ainsi que le nombre de semaines de grossesse.

Au prescripteur : Il est donc **obligatoire** d'ajouter la mention « suivi de grossesse » et d'indiquer le nombre de semaines de grossesse sur la **demande d'analyses**.

À l'utilisateur procédant à la saisie dans le SIL : après avoir validé le nombre de semaines de grossesse auprès de la patiente, inscrire l'information demandée (voir exemple ci-dessous) :

Questions	Valeur	Commentaire
1 PATIENTE ENCEINTE:*		
2 SEMAINES DE GROSSESSE*	NBGRS - 1 de 1	
3 PRELEVE PAR:*		

Par ailleurs, dans les cas où il faut estimer le type de RH du fœtus en testant le groupe Rh paternel, il est nécessaire d'indiquer sur la demande d'analyses :

- Rh paternel.

Nous comptons sur votre collaboration pour informer votre clientèle ainsi que le personnel de vos secteurs.


Gilles Cuirot
Chef du service clinique d'hématologie


Nadia Beaupré
Chef des services de biologie médicale

(référence CISSS Montérégie-Centre NS-09-01-16)